

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	17	19
Date de la convocation		
14/09/2023		
Date d'affichage		
15/09/2023		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
du Bureau de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
Du "PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"  
Séance du **jeudi 21 septembre (18H00)**  
**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**  
L'an deux mil vingt trois  
le vingt-et-un septembre à dix-huit  
heures

Le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

**Etaient présents :** CAPITAN Jean-Paul, CHATRE Philippe (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (LAY), FOURNEL Béatrice (Machézal), ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François (Régny), LAIADI Benabdellah (Régny), REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GRIVOT Vincent (Saint Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor/Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

**Excusés donnant pouvoir :** JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont) a donné pouvoir à NEYRAND Jean-François (Fourneaux) ; GIVRE Dominique (Neaux) a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle)

#### Délibération 2023-010-B

**Objet : URBANISME - CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ/FAISABILITÉ DE LA VOIE CYCLABLE DU TACOT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230921-2023-010-B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 25/09/2023

Affichage 25/09/2023

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

## Délibération 2023-010-B

### **Objet : URBANISME – CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ/FAISABILITÉ DE LA VOIE CYCLABLE DU TACOT**

La consultation vise à choisir un prestataire pour réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité du projet de voie cyclable du Tacot (voie reliant les communes de St-Just-la-Pendue, Croizet-sur-Gand, Neulise, St-Symphorien-de-Lay et Régnny). Pour cela un Appel à la concurrence a été publié du 21 juin au 11 août 2023.

Plusieurs bureaux d'études ont été consultés mais seul le bureau d'études Réalités a répondu.

L'étude a comme objectifs principaux :

- Vérifier l'opportunité d'un tel projet et notamment la problématique foncière ;
- Identifier un tracé qui connecterait les 2 gares de Saint Just-la-Pendue à Régnny en reliant les 4 bourgs,
- Evaluer la faisabilité et proposer des scénarii d'aménagement en tenant compte du contexte global et local ; ainsi que les procédures et moyens à mobiliser (administratifs, juridiques, financiers ...)
- Chiffrer le coût du projet en fonction des scénarii envisagés.

La CoPLER a donc lancé un appel d'offre sous forme de marché à procédure adaptée avec la notation suivante : 40 % pour la qualité du mémoire technique, 30% pour la composition et l'expérience de l'équipe et 30% pour le prix.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire avec 18 voix Pour et 1 Abstention :

- **DECIDE** de retenir la proposition conjointe des bureaux d'études Réalités et Réalités Environnement.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette démarche.

À Saint Symphorien de Lay,  
le 21/09/2023



**Le Président**

**Jean-Paul CAPITAN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

20230921-2023-010-B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 25/09/2023

Affichage 25/09/2023